

=====

n° 2024-T63

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU  
STATIONNEMENT**

-----

*modifiant temporairement l'arrêté n°5 du 15 février 1999*

*Le Maire de la Commune de Métabief,*

*Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,*

*Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,*

*Vu la demande de l'entreprise Boucard Mont d'Or, en date du 01/10/2024, aux fins d'obtenir  
une modification des conditions de circulation et de stationnement dans le cadre des travaux  
de EU/EP de la rue du Village,*

*Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet  
endroit, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,*

**ARRÊTE :**

**Article 1. - CIRCULATION RUE DU VILLAGE - RUE DU TELESIEGE**

La circulation sera modifiées comme suit sur la rue du Village et la rue du Télésiège, à compter du **lundi 21 octobre jusqu'au vendredi 25 octobre**:

- **Circulation coupée au niveau du carrefour entre les deux rues.**
- **Déviation par la Rue des Champs Coiteux et l'Avenue du Bois du Roi**
- **Accès pour les riverains de la rue du Télésiège par l'Avenue du Bois du Roi**



## **Article 2 : SIGNALISATION**

Une signalétique adaptée sera mise en place et maintenue par le demandeur pendant toute la durée de l'évènement.

## **Article 3. - TRANSMISSION A LA GENDARMERIE**

M. le Commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Métabief , le 10/10/2024

Le Maire,  
Gérard DEQUE



Copie à :

- Gendarmerie des Hôpitaux-Neufs